



## **Compte rendu plénière du 21/09/2023**

Suite à notre liminaire, le Sgare adjoint est intervenu et a apporté les réponses suivantes.

Concernant l'ANCV, il affirme que la décision n'est pas de son ressort mais il s'agit d'une décision ministérielle.

La CGT est intervenue pour demander à ce que les commissions soient systématiquement en mode hybride et non en 100 % visio. Dès la plénière, l'administration a répondu favorablement à notre demande. Pour la CGT, les problèmes de salle sont un faux problème car il existe pleins de salles disponibles.

La CGT a demandé ou en était le projet de l'externalisation de la gestion des demandes de places en crèches. L'administration n'a pas encore pris de décision sur ce sujet.

Concernant le budget, la CGT a voté contre le budget qui pour la première fois est gelé et reste identique à l'an passé 507 725 €. Le budget est gelé alors même que l'inflation est galopante.

La CGT s'est néanmoins félicitée que des nouvelles actions en faveur du handicap soit proposées.

Par contre, devant le budget en hausse de l'informatique et de l'externalisation du site internet, la CGT a défendu une prise en charge physique et financière par la prefecture pour limiter la dépense.

Le représentant du préfet va étudier la faisabilité.

Concernant le règlement intérieur, l'unanimité des organisations syndicales a voté pour. Il permet aux membres de la SRIAS de bénéficier jusqu'à deux journées en article 15 couvrant la préparation, le présentiel, les délais de route et le compte rendu pour une réunion SRIAS.